

Initiatives ministérielles

matériel de lutte contre ces incendies. J'aimerais bien que le député m'explique cela un peu mieux.

De même, il a dit de façon générale que la richesse qui provient de sa région n'y est pas réinvestie par le biais du développement. Voilà une chose qui m'intéresse, car je pense qu'elle s'applique à beaucoup d'autres parties du Canada. Est-ce que le député pourrait nous montrer par des exemples quel genre de développement ne serait pas un cadeau d'Ottawa—je ne dis pas qu'il s'agit de cadeaux, mais c'est ainsi que le considèrent parfois ceux qui voient cela d'un mauvais oeil—mais un retour de choses produites par la région pour lui permettre de se développer plus fortement.

M. Funk: Je remercie mon collègue de ses questions. Elles me permettent de développer quelques points sur lesquels j'aurais dû me montrer plus explicite dans mon discours.

Tout d'abord, en ce qui concerne la situation des incendies de forêt et le matériel de lutte contre ce genre d'incendies, il s'agit bien sûr d'une attribution provinciale. La Saskatchewan ne s'est pourtant jamais intéressée au secteur forestier comme elle l'aurait dû. Depuis cinq ans il y a un sérieux effort de repeuplement des forêts avec plantation, coupes d'éclaircie et quelques techniques d'aménagement forestier, ainsi que de modernisation de la technologie qui intervient dans la lutte contre les incendies de forêt, étant donné que le danger d'incendie croît en fonction du nombre de personnes qui s'y trouvent. Nous avons certes connu des années très sèches.

Ce qui s'est produit, c'est que les gens ont supposé que ces ententes s'étendraient sur dix ans parce que l'entente-cadre EDER initiale portait sur dix ans et que nous n'en étions qu'à la cinquième année.

Deux choses se sont passées. La première, c'est qu'il y a eu d'importantes initiatives, au plan de la cartographie informatisée des lieux d'incendie possibles, du matériel de détection et de l'organisation de méthodes d'intervention, et que tout cela était en voie d'être réalisé quand l'entente a pris fin.

Ensuite, l'entente a contribué à enrichir considérablement les ressources humaines qualifiées en Saskatchewan. Nous commençons à édifier un secteur professionnel. Il faut un secteur entier pour satisfaire à certains de

ces besoins très urgents. Ce qui est arrivé, c'est que le matériel et la technologie que l'on croyait pouvoir mettre au point sur une dizaine d'années ont été supprimés en plein élan. Beaucoup d'experts quittent la province au moment même où nous en avons le plus besoin.

Le député a aussi fait allusion aux genres de développement qui pourraient rapporter un rendement. Il se crée beaucoup de richesses dans ma circonscription. Nous avons, par exemple, un secteur important d'exploitation de l'uranium. Il y a d'autres types d'exploitation de mines métalliques. D'énormes forêts sont exploitées. Ce qui arrive, c'est que ces ressources sont expédiées à l'extérieur de la région pour être transformées, comme cela se fait dans bien des coins du pays. La participation régionale est très faible. J'ajouterai peut-être que l'on ne pourra plus légalement exiger une telle participation dans le cadre de l'Accord de libre-échange comme cela se faisait auparavant. Ce que l'on espérait et ce qui arrivait en fait dans le passé, c'est qu'une partie des bénéficiaires était réinvestie dans l'établissement d'une infrastructure régionale.

Il n'y a pas d'économie possible sans routes. Il n'y a pas d'économie possible sans banques. Il n'y a pas d'économie possible sans écoles. Il n'y a pas d'économie possible sans accès aux services financiers courants. Notre économie ne sera prospère que si nous transformons nous-mêmes nos ressources naturelles.

Jusqu'à maintenant, des organisations sectorielles se sont occupées du riz sauvage, des pêches, de l'exploitation forestière et du tourisme, tandis que les collectivités de la région rassemblaient leurs ressources matérielles et humaines.

Le rôle du gouvernement s'est limité à organiser ces collectivités de sorte qu'elles puissent exploiter leurs ressources et avoir accès au genre de capitaux qui sont habituellement accessibles à tous les Canadiens.

La structure du Bureau de diversification de l'Ouest que prévoit le projet de loi constituant ce nouveau ministère n'autorise tout simplement plus des organisations locales de ce genre. À mon sens, c'est une véritable tragédie, car ce système donnait de bons résultats.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il d'autres questions ou observations? Des questions? La parole est au député de Moncton.